

Rencontre à Pamiers en Ariège - en août 2014 - des personnes à l'origine du Système d'Echange Local

François T., Claude Fr., Annie D., Alain G.. Absent : Philip F.

« Comment le SEL est arrivé en France. Création de richesse »

Pour respecter la confidentialité (par rapport à Google), les noms de famille ne sont pas donnés.

Annie D. : Pour l'origine des SEL, on a beaucoup copié au départ sur ce qui s'est passé à Vancouver, au Canada, en Australie, en Nouvelle Zélande, en Angleterre.

Présentation de l'équipe par Dominique S. du SEL de l'Ariège :

Claude Fr. avait entendu parler par un ami Philip F. qu'il existait un système dans d'autres pays. Avec François Terris et Annie D., ils sont à la fondation du SEL, de la charte du SEL, de toute la mise en place du Système d'Échange Local français.

Rien n'existait, ils ont travaillé sur tout cela et ont mis en place un premier S.E.L. à partir d'un désir de vivre autrement, de partager autrement par rapport au système d'argent, échanger d'une manière plus humaine par rapport à des besoins.

Claude Fr. est agricultrice et avait des besoins en main-d'œuvre dans les champs ; à côté, il y avait des personnes qui souvent, n'avaient rien à manger. Alors comment faire pour trouver un système qui permettrait de rendre service à chacun ?

Toutes ces personnes ont été partie prenante dans le SEL, se sont investies.

Claude Fr. :

Aujourd'hui, on va vous rappeler l'historique du SEL et surtout on va essayer de montrer le changement de mentalité que le SEL a provoqué. Pour vous, maintenant, ça paraît une évidence mais à l'époque, cela ne l'était pas du tout.

Il existait déjà en Angleterre un système qui s'appelait le LETS (Local Exchange Trading System).

Au départ on avait traduit par Système Économique Local et très rapidement on a changé pour Système d'Échange Local en laissant la partie économie mais pourtant la partie économie a aussi son importance.

C'est un ami, Philip F., qui m'a montré un article dans un journal hollandais en 93 expliquant ce qu'étaient les LETS en Angleterre.

Un peu plus tard on a été invité, à côté de Montpellier, à une rencontre sur « L'économie alternative » en août 94. On a été tellement enthousiastes de cette intervention des LETS qu'on a décidé de créer ça chez nous.

Ça a été vraiment très rapide ; on s'est rencontré, on a fait des réunions, on a organisé 2 réunions publiques dans le département de l'Ariège et une dans l'Aude. Les gens se sont rendus compte de ce que cela pouvait apporter.

Tout simplement on a proposé de faire un tour de table et chacun s'est présenté en disant ce qu'il pouvait donner et ce qu'il pouvait recevoir, ses Offres et ses Demandes. Cela a été le début. En octobre 94, on a fait l'Assemblée Générale Constitutive, nous étions 100 personnes ; on a sorti le n° 0.

Deux mois plus tard, on a sorti le n° 1, il y avait déjà 122 personnes.

Alain G. :

Nous étions un petit groupe qui se rencontrait souvent ; nos échanges étaient vraiment de l'intelligence collective, une expérience, une découverte. Ce groupe était focalisé sur un but, il avait envie de quelque chose et il l'a poursuivi jusqu'à sa réalisation.

Imaginez la rapidité avec laquelle tout ça s'est fait, comme s'il y avait une attente dans l'air, je crois que l'on peut dire ça comme ça, et que les gens attendaient quelque chose mais ils ne savaient pas ce qu'ils attendaient, ils exprimaient, ils ressentaient qu'ils ne voulaient pas le genre de société dans laquelle ils vivaient, ce n'était pas cela qu'ils voulaient ; quand le SEL a été proposé, cela correspondait, ça a répondu à quelque chose, ce qui fait que ça a été une explosion. On l'a vécu comme cela, on ne s'y attendait absolument pas.

On a un événement en 97 qui nous a aussi énormément apporté, c'est le fameux procès. Quand je dis « on », il s'agit d'une anglaise qui avait fait réparer son toit par 2 personnes du SEL, et qui a été attaquée en justice et condamnée.

Claude Fr. :

A l'origine François avait contacté un journal appelé « Troc' tout » qui proposait du troc bi latéral. Il leur a présenté le SEL en leur disant que les échanges se faisaient de façon multi latérale. Ils ont sorti un numéro spécial sur le SEL. A la suite de quoi, le SEL a été contacté par le journal « L'Express ».

Ça a posé question au Conseil d'Administration, à l'époque : « Est-ce qu'on diffuse, ou pas ? »

Le pour était : on diffuse. OK, on y va, ça va se diffuser au niveau national et après cela, au niveau législatif, il n'y aura plus de possibilité de revenir en arrière ; ou alors on reste petit, on reste caché, on fait notre petit truc dans notre coin... On a choisi de diffuser.

Une fois que le 1^{er} article dans L'Express est sorti, ça a été un déferlement des médias, on a eu énormément d'articles, même des émissions de télé, de radio, etc.. ce qui a suscité un intérêt dans la France entière. On a eu énormément d'appels, de gens qui voulaient créer des SEL.

A partir de là, on s'est organisé et rapidement, la 1^{ère} rencontre Intersel a eu lieu en 95.

Du coup, en 97, quand est arrivé le procès, il y avait déjà une cinquantaine de SEL qui existaient et qui ont apporté leur soutien.

Au 1^{er} procès, à Foix, on a perdu ! Mais au procès en Appel à Toulouse, on a gagné.

Alain G. :

L'anglaise a été attaquée et est passée au tribunal et, évidemment, tout le groupe s'est associé à elle. Il y a donc eu ce procès.

Nous pensions tous qu'à l'évidence elle allait être relaxée. Je vous assure que lorsqu'on a appris qu'elle était condamnée, ça a été un choc terrible sur la tête, je me souviens que l'on était assommés.

C'est un jeudi que l'on a appris la nouvelle. Et il y a quelque chose qui restera marqué : le samedi, en ouvrant le journal « Le Monde », il y avait le billet d'humeur quotidien d'Alain Rollat. Voilà ce que j'ai découvert ce matin-là :

Grain de sel, par Alain Rollat,

LE RESPECT de la justice interdit de commenter ses jugements. Mais il n'est pas interdit de sourire de la justice quand ses jugements ridiculisent ceux qui les rendent.

Par exemple, la condamnation à 2 000 F. d'amende avec sursis que le tribunal de grande instance de Foix vient d'infliger, à la demande des professionnels ariégeois du bâtiment, à deux membres du Système d'échange local (SEL) pyrénéen, qu'elle a jugés coupables de travail clandestin pour avoir réparé le toit d'une voisine en échange de quelques légumes (Le Monde du 8 janvier), prendra assurément une place de choix dans le grand bêtisier des anachronismes judiciaires.

Il est d'ailleurs dommage qu'Arte ait été, jusqu'à présent, la seule chaîne de télévision à mesurer la portée internationale de cette décision à laquelle la chaîne franco-allemande a consacré, jeudi soir, l'essentiel de son journal de 19 h 30. Car il y a là de quoi illustrer à merveille, pour l'édification des générations futures, la difficulté chronique de la justice à vivre avec son temps.

Les magistrats en cause bénéficient, certes, tout comme les plaignants, de circonstances atténuantes. A première vue, le fonctionnement de ces réseaux d'entraide qui remplacent l'argent par le troc, et au sein desquels on peut échanger des services contre des biens, la réparation d'un robinet contre un kilo de patates, la réfection d'un mur contre un cochon, ou une leçon de musique contre un bocal de champignons, semble procéder de pratiques moyenâgeuses remises au goût du jour par de singuliers utopistes.

La transparence qui caractérise ces échanges et la philosophie qui inspire ces communautés se traduisent par l'émergence de micro sociétés parallèles dont les normes de vie échappent à l'entendement de la société dominante parce qu'elles se fondent sur d'autres valeurs que les valeurs marchandes. Il en résulte donc, c'est vrai, en cas de contentieux locaux, des situations de vide juridique.

Mais si, aujourd'hui, ces systèmes d'échanges se développent partout en Europe, et pas seulement dans les campagnes, cela signifie qu'ils répondent à des besoins en remplissant un autre vide : « Ils sont une parade contre la crise pour les gens sans argent », souligne le sociologue Smain Laacher. « Ils mettent une goutte d'huile dans les rouages de notre société de consommation », ajoutait, jeudi soir, la présentatrice du journal d'Arte. Elle concluait en souhaitant que l'Union européenne reconnaisse vite leur utilité publique. Bonne idée ! Ces bricoleurs de solidarité sont, en effet, pour l'instant, sur le terrain, les seuls à bâtir l'Europe sociale.

Le Monde, le 10 janvier 1998

Assommés comme nous venions de l'être par cette condamnation, quand on découvre ça, je me suis dit : « il est fou, il va se faire attaquer, c'est pas possible », il ridiculise en fait la justice ; ça m'a donné un coup de fouet et on est reparti à l'attaque. Je ne sais pas si vous avez perçu qu'il avait tout perçu ; il avait bien compris ce que c'était. C'était un coup d'aide extraordinaire, je l'ai perçu comme cela. Je ne l'avais jamais vu avant, on a découvert cela.

Je lui ai écrit immédiatement un petit mot pour lui dire tout le bien qu'il m'avait fait. J'ai reçu un tout petit mot manuscrit d'Alain Rollat : « Vous n'imaginez pas le nombre d'amis que vous avez ». Cela a été un des souvenirs importants.

Question : Comment a été prononcée la relaxe ? Qu'ont-ils mis comme phrase ?

Réponse d'Annie D. : La phrase, je ne l'ai pas, mais je me souviens qu'ils ont dit que c'est impossible de juger la solidarité. Le mot solidaire est revenu tout le temps, c'est impossible de ne pas cautionner ce dessein de solidarité. Une anecdote lors du 1^{er} procès à Foix, l'avocat général avait dit : « Attention, il font de l'économie là, il y en a un qui va partir avec la caisse ». Il y a eu une explosion de rires dans la salle et on s'est dit que l'on allait se faire vider, ce n'était pas possible. Cela a été quelque chose de très marquant pour nous : ils avaient peur que l'on parte avec la caisse !! (-rires-).

Question : Quelle était l'importance des travaux que cela représentait, l'ampleur, est-ce qu'il s'agissait de tout un toit, de toute la charpente ?

Réponse : Ce n'était pas tout le toit, il s'agissait simplement d'enlever une fuite autour de la cheminée ; ils ont dégagé autour de la cheminée, ont mis du zinc. Ils ont refait une poutrelle ou une poutre je ne sais plus. De toute façon cette personne n'avait pas d'argent pour demander à un artisan de venir réparer même une petite partie de son toit.

Alain G. : Je précise que c'est la CAPEB qui a attaqué : le Syndicat patronal représentant l'Artisanat du Bâtiment.
